

Compte-rendu de la réunion le 27 novembre 2008 du Conseil académique pour la scolarisation des élèves et des étudiants handicapés (CASH)

Après avoir soumis à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la réunion du 5 mai 2008, le recteur rappelle l'ordre du jour, plus particulièrement consacré à la situation scolaire et universitaire depuis la rentrée et au premier bilan des dispositifs expérimentaux présentés antérieurement.

I – La situation dans l'enseignement scolaire

Les objectifs de l'académie pour la promotion de l'égalité des chances ont, conformément aux prévisions annoncés le 5 mai, été poursuivis :

- Pour améliorer l'accueil des élèves en situation de handicap, création à cette rentrée de 11 UPI et de 2 dispositifs post-UPI, constituant un réseau académique intéressant : au total, sont ouverts 55 UPI, dont 4 dans le privé sous contrat, et 5 dispositifs post UPI, dont 1 en LGT et 4 en LP. Ainsi, au constat de rentrée, ce sont 548 élèves qui sont scolarisés en UPI, soit, comparé au constat de 2007, une augmentation de 35.3%.

- Egale augmentation du développement de l'aide humaine : en novembre 2008, ce sont 1532 personnes qui accompagnent 3238 élèves : depuis la rentrée 2005, l'académie a multiplié par quatre le nombre d'AVS et le nombre d'élèves accompagnés. Le B.O n°31 du 31 juillet 2008, consacré à la formation des auxiliaires de vie scolaire(60 h dues) et présentant les modalités de suivi et accompagnement a été inclus dans le dossier du CASH .

- Un autre constat positif concerne les réussites aux baccalauréats des candidats handicapés : pour les 243 élèves des bacs généraux, 172 des bacs technologiques et 111 des bacs professionnels, les taux de réussite - respectivement de 79.8% - 81.4% - 69.3% - avoisinent quasiment les taux de réussite académique. L'académie suivra attentivement l'évolution dans le temps de ces taux de réussite.

En réponse à une demande faite au précédent CASH, les tableaux départementaux et académiques des demandes d'aménagement pour accueil aux examens des DNB, CAP et BEP ont été communiqués :1133 aménagements demandés et accordés. Les résultats aux sessions 2009 seront communiqués dès que connus.

II – La situation dans les universités

- Le repérage des futurs étudiants handicapés opéré par le SAIO a permis une anticipation satisfaisante ; 53 lycéens sont scolarisés à la rentrée en CPGE, BTS, DUT et écoles d'ingénieurs. 23 n'ont pas été scolarisés, soit par non participation à une phase d'admission, soit par démission ; le dossier a été refusé pour 3 d'entre eux.

- A l'université de Provence, ce sont au total 94 étudiants en situation de handicap qui sont inscrits : 79 en Licence, 15 en Masters. L'Université a mis en place, à l'intérieur du Plan Licence, un réseau d'enseignants référents handicap (13 enseignants) en partenariat avec le Bureau de l'insertion des étudiants en situation de handicap (BIESH). Un « bonus solidarité handicap » a été mis en place pour prises de notes en cours et deux bibliothèques, sur les sites de Schuman et saint Charles, ont un équipement informatique spécifique : ZOOM Text, scanner, synthèse vocale, clavier agrandi. Est en projet l'installation d'un logiciel d'aide à la vision de loin couplé avec une camera.

- A La Méditerranée, le Président a mis en place une cellule d'accueil afin de développer des liens plus étroits avec la MDPH et, concernant les possibilités d'évaluation, des financements seront demandés aux compagnies d'assurance.

III – Premier bilans des trois expérimentations présentées au précédent CASH

- **Les outils interactifs d'animation et de présentation**

Les tableaux blancs interactifs mis à disposition d'élèves en situation de handicap dans 8 UPI (liste jointe) ont permis de concevoir de nouvelles pratiques et d'entrevoir de premières réussites prometteuses.

L'expérimentation visait, d'une part à évaluer les gains d'accessibilité apportés par les TICE, d'autre part de faciliter ultérieurement l'intégration scolaire dans une classe ordinaire.

L'ensemble des témoignages fait référence à une grande motivation constatée dans les classes : des effets positifs sur le plan méthodologique et sur le plan comportemental ; toutefois, les effets du dispositif ne pouvant se mesurer sur une seule année d'observation, le bilan de l'année prochaine permettra d'apporter des constats davantage consolidés.

Le Conseil général du Vaucluse compte développer cet outil dans toutes les SEGPA et UPI ; question à voir avec les autres départements.

Une autre technologie concernant un logiciel de dictée vocale, étant évoquée par un participant, le recteur souhaite que l'expérience soit présentée au groupe de pilotage « réseau DYS ».

- **La mise en réseau de collèges (liste ci-jointe) pour la prise en charge des troubles spécifiques des apprentissages**

Ce réseau concerne 13 collèges identifiés pour scolariser les enfants moins sévèrement atteints que ceux qui relèvent d'une scolarisation en UPI, mais qui, scolarisés en classe ordinaire, ont besoin d'aménagements pédagogiques adaptés.

Point positif du bilan : la formation des enseignants, bien assurée par une équipe pluridisciplinaire.

Mais, face au constat que sont peu nombreuses les familles qui se sont présentées dans ces établissements, trois axes de travail ont été retenus pour cette année scolaire :

- améliorer la communication avec les familles
- avoir un P.A.I harmonisé
- concevoir une charte des collèges « tête de réseau DYS ».

In fine, le dispositif doit permettre à tout collège, accueillant des élèves dyslexiques ou susceptibles d'en accueillir, de posséder des éléments de réponses, condition de la réussite de tous.

- **Le temps des DYS : bilan de 4 ans d'existence**

Dispositif innovant de prise en charge des élèves « DYS » en classe ordinaire et d'accompagnement des enseignants :

après les bénéfices tirés d'une première expérience mise en œuvre dès la rentrée 2002 à Briançon, un nouveau dispositif a été mis en place sur plusieurs collèges du bassin Gapençais : le «**Temps Des Dys** » est ainsi « né » en 2005. Les élèves pris en charge dans ce dispositif poursuivent leur scolarité au collège en classe ordinaire et bénéficient d'une heure par semaine de « remédiation scolaire » : travail ciblé sur des dimensions cognitives et linguistiques forcément altérées lorsqu'on souffre de TSL (par ex : conscience phonologique, compétences morphosyntaxiques et métalinguistiques). Ce « Temps Des Dys » est pris en charge par des enseignants dits de « remédiation ». Parallèlement, les professeurs des élèves sont formés et accompagnés de manière intense durant 3 années. Plus précisément, la formation/accompagnement se décline sur trois niveaux :

- Apports théoriques sur le handicap, et sur les TSLE.
- Accompagnement des enseignants accueillant les élèves : travail sur les obstacles pédagogiques rencontrés, analyse de pratique et rencontre avec des spécialistes

- Accompagnement/suivi des enseignants de remédiation : travail réflexif sur l'adaptation pédagogique et création d'outils pédagogiques pour les heures de remédiation.

Evolution des effectifs : à la rentrée 2005 22 élèves ont été pris en charge dans 3 collèges et 20 enseignants ont été formés. En 2008 le dispositif a concerné 109 élèves, 8 collèges et 91 enseignants.

Le bilan détaillé met en évidence l'efficacité quant aux pratiques d'enseignement, aux effets sur les élèves pris en charge, et aux effets sur les autres élèves de la classe.
